



FICHE D'INSCRIPTION
2020/2021
Volley-Ball Lagny Sur Marne

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Portable :

Email :

Acceptez-vous que votre adresse mail soit diffusée dans le cadre de la communication interne au club ? OUI NON

Lors de tournois ou d'événements, nous prenons des photos:

Acceptez-vous d'être photographié: OUI NON

Acceptez-vous leurs diffusions sur le site lagny volley: OUI NON

Acceptez-vous leurs diffusions sur la page facebook du club: OUI NON

*La cotisation annuelle est de 30 euros pour la première année, et de 30 euros pour les années suivantes.
Le chèque sera encaissé mi-octobre.*

Je règle la somme de : € , à l'ordre de : LAGNY VOLLEY

Pensez à joindre un certificat approuvant la pratique du volley-ball.

À partir du mois de novembre, l'absence de certificat entraînera l'impossibilité d'accéder au terrain.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur OUI NON

J'ai pris connaissance de la fiche des MESURES SANITAIRES OUI NON

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____ à pratiquer le Volley Ball.

Date :

Signature :

Réservé aux membres du bureau : Banque :

Certificat médical OUI NON

Chèque n°

Par Espèces

Règlement intérieur

Informations générales :

- Les créneaux du volley sont 20h00- 22h30. L'horaire de fin, 22h30, est l'heure à laquelle le gymnase doit être fermé. Les séances se finiront donc aux alentours de 22h20 afin de permettre le rangement du matériel tout en respectant l'horaire de fermeture du gymnase.
- L'installation ne comporte pas de gardien, il est donc préférable en cas d'utilisation des vestiaires de remonter ensuite ses affaires dans la salle de sport.
- Une paire de chaussures de sport, propre et adaptée à la pratique du volley-ball est **obligatoire**.
- Le port de bijoux est fortement déconseillé lors de la pratique du volley-ball.

Charte de « bonne conduite » :

Le volley-ball étant un sport collectif une implication minimale de tous les membres de l'association est indispensable. Il est donc demandé à chacun :

- d'être prêt et en tenue pour le début de la séance.
- De participer régulièrement au montage/démontage des terrains.
- De participer aux activités collectives mises en place. (Échauffement, ateliers techniques...)
- De respecter le matériel et plus particulièrement les ballons. De manière non exhaustive :
 - o Ne pas jouer au pied avec les ballons
 - o Ne pas s'asseoir dessus

Bien évidemment le fair-play et la bonne humeur sont de mise ;)

Aperçu d'une séance « classique » de volley :

Une séance « classique » de volley se compose :

- D'un échauffement physique collectif et dirigé
- D'un échauffement technique (avec ballon) incluant des ateliers d'apprentissage/perfectionnement
- Principalement d'une période de jeu d'équipe
- Et enfin d'étirements ;)

MESURES SANITAIRES

LES GESTES BARRIERES :

- Les gestes barrières seront appliqués partout, en toutes circonstances.

Pratiquants

- Les pratiquants portent le masque dès l'entrée dans l'établissement sportif, jusqu'à l'arrivée sur l'aire de pratique et le commencement de l'activité.
- Le port du masque n'est pas obligatoire durant toute la durée de l'activité (entraînement, donc y compris pendant les pauses et changement de terrain).
- Du gel ou une solution Hydro-alcoolique sera mis à disposition des pratiquants dès leur arrivée au gymnase.
- Un nécessaire de nettoyage sera mis à disposition des pratiquants pour nettoyer les ballons toutes les demi-heures.

Entraîneurs

- L'entraîneur principal, même s'il ne réalise pas d'activité physique, n'est pas obligé de porter le masque, car il est un acteur du jeu. Le port du masque est néanmoins recommandé, même si la distanciation physique est respectée.

Membres du Staff

Les membres du staff technique, sportif et les encadrants portent un masque même si la distanciation physique est respectée.

Public

- Le port du masque sera obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.

- Le lavage/nettoyage des mains devra être réalisé à plusieurs reprises lors de l'entraînement.
- les contacts type serrage de main et "checks" sont à proscrire.

LES MESURES D'HYGIÈNE :

- Désinfection du matériel sportif en cours et fin de séance.
- Un nécessaire de nettoyage pourra être mis à disposition des usagers.
- Utiliser une gourde et une serviette personnelles.

FEUILLE DE PRÉSENCE :

- Une feuille de présence sera disponible et devra être remplie par les participants à leur arrivée.

LES MESURES MÉDICALES

Je suis joueur ou joueuse je dois me poser les 3 questions suivantes :

1-Est-ce que je présente des symptômes du COVID-19 ?

Oui- Je ne viens pas au club et je consulte mon médecin traitant

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

2-Ai-je actuellement le COVID 19 ou l'ai-je eu au cours des deux derniers mois, à ma connaissance ?

Oui- Je ne viens pas à l'entraînement et je demande à mon médecin quand je vais pouvoir reprendre l'entraînement

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

3-Ai-je des antécédents de problèmes cardiaques ou d'autres problèmes de santé préexistants ?

Oui- Je demande à mon médecin si je peux reprendre l'entraînement

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS DE COVID-19 DANS LE CLUB

Tout intervenant, pratiquant ou public présentant les symptômes du covid-19 devra se signaler auprès d'un membre du bureau ou par mail (contact@lagny-volley.fr).

S'IL Y A UN CAS DE COVID-19 DANS L'ÉQUIPE (JOUEURS.EUSES ET/OU STAFF ET ENCADREMENT)

- 1 personne symptomatique : isolement immédiat, alerte auprès du bureau du club. Pas de suspension d'activité du groupe.
- • 1 cas confirmé de COVID-19 : isolement jusqu'à guérison. Avis médical avant la reprise.
- • • Les cas contacts probables : Un membre du bureau contacte l'Agence Régionale de Santé pour identifier les cas contacts. L'ARS décidera de la qualification des cas contacts (personnes contacts à risque ou personnes à risque négligeable) : en fonction, l'ARS informera le club du protocole à suivre. Dans l'attente de la réponse de l'ARS, les personnes identifiées par le bureau s'isolent.